

FINALITÉ

 Répondre aux besoins de subsistance et d'hygiène ponctuels

PUBLIC

 Les aides d'urgence sont destinées aux Chalonnais en situation de grande difficulté en rupture de ressources, absence ou attente de droits au moment de la demande

DOMAINE D'INTERVENTION

 Alimentation

 Hygiène corporelle et logement

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

→ L'âge
→ Domicile – sans condition d'ancienneté pour les personnes domiciliées au CCAS de Chalon-sur-Saône

→ Situation administrative
→ Ressources : absence ou rupture
Ces conditions sont définies dans le règlement de l'aide sociale facultative

FORME DE L'AIDE

 En ticket pour repas à l'Accueil de Jour (maximum 1 mois)

 En chèques de service

 En numéraire

 En kit hygiène

 Les différentes formes d'aides peuvent se cumuler sans dépasser le montant maximum fixé

MONTANT DE L'AIDE

→ Pour une personne seule : 84€

→ Pour un couple : 120 €

→ Pour une famille : 156 €

→ Espèces plafonnées pour les menues dépenses (par ex, achat pain) à :
- 20 euros pour une personne seule
- 40 euros pour un couple
- 60 euros pour une famille

FRÉQUENCE

 Dans la limite du montant maximum par année civile